VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal pour une activité de commerce ambulant

DEMANDEUR :

NOM Prénom : ..... Téléphone : .....

Raison sociale : ..... Portable : .....

Adresse complète : .....

.....

Mail (facultatif) : .....

ADRESSE DE L'OCCUPATION (Remplir un imprimé par lieu) : .....

.....

NATURE DE L'OCCUPATION : ☐ **Étalage, commerce ambulant** ☐ **Camion**

Préciser l'objet de la vente :

Si camion, préciser l'immatriculation du véhicule :

QUANTIFICATION DE L'OCCUPATION :

en m² ☐ soit : …….. m de longueur X ……..m de largeur

PERIODICITE DE L'OCCUPATION :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Matin : Format HH:mm	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h .....
Après-midi :	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h	de ..... h ..... à ..... h .....

COUT DE L'OCCUPATION (QUELLE QUE SOIT LA DUREE JOURNALIERE D'OCCUPATION) :

Etalage (ou structure démontable) : .....5 euros / mètre linéaire / jour (sans camion stationné).
Camion : installation récurrente :.....35 euros / jour
Installation ponctuelle: .....60 euros / jour (évènementiels par exemple)

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :
Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public et ce conformément à la délibération du Conseil Municipal du **29 juin 2009** fixant les tarifs d'occupation du domaine public et en application de l'arrêté portant règlement du commerce ambulant du 22 septembre 2009.
Cet acquittement interviendra obligatoirement à la fin de chaque mois, lors de la remise d'un bilan des jours de présence. L'absence de paiement entrainera obligatoirement l'abrogation de l'autorisation d'occupation du domaine public jusqu'à réception dudit paiement.

PIECES A FOURNIR (Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur) :

- Plan côté :
  Le demandeur devra obligatoirement joindre à la présente demande, un plan côté des installations envisagées, en faisant apparaître les propriétés bâties et non bâties voisines de la propriété considérée, le trottoir et la chaussée également côtés.

- N° d'enregistrement au registre du commerce :
  Le demandeur doit fournir : ❑ soit un extrait K bis
  ❑ soit le numéro d'immatriculation au répertoire des métiers

- Les pièces indiques dans l'article 10 du règlement du commerce ambulant

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la demande.

A ....., le ..... Signature du demandeur

Imprimer